

Le relais petite enfance (RPE)
est un service gratuit proposé sur
l'ensemble du territoire
de la communauté de communes
de l'Aillantais en Bourgogne.

Le relais oriente, accompagne
les PARENTS, employeurs ou en
recherche d'un mode de garde et les
ASSISTANT-ES MATERNEL-LES avec
pour objectif permanent :
le bien-être de l'enfant.

Permanences téléphoniques

le lundi de 14h à 16h,
le mardi de 10h à 12h et
de 14h à 16h
le jeudi de 14h à 16h

Accueil physique sur rendez-vous

(accueil en soirée possible)

au 7, rue des Perrières
Aillant-sur-Tholon
à MONTHOLON

Les animations ont lieu sur les communes le
jeudi matin selon le programme trimestriel et
sur inscription.

Disponible sur le site internet

<http://www.ccaillantais.fr/>

Pour tout renseignement ou
rendez-vous, contactez l'animatrice
aux heures des permanences

au 03 86 62 13 53

ou par courrier

relaismesange@ccaillantais.fr



RELAIS MÉSANGE

Lieu ressource pour
l'accueil des parents,
des futurs parents et
des professionnel-le-s
de la petite enfance



L'essentiel
et plus encore

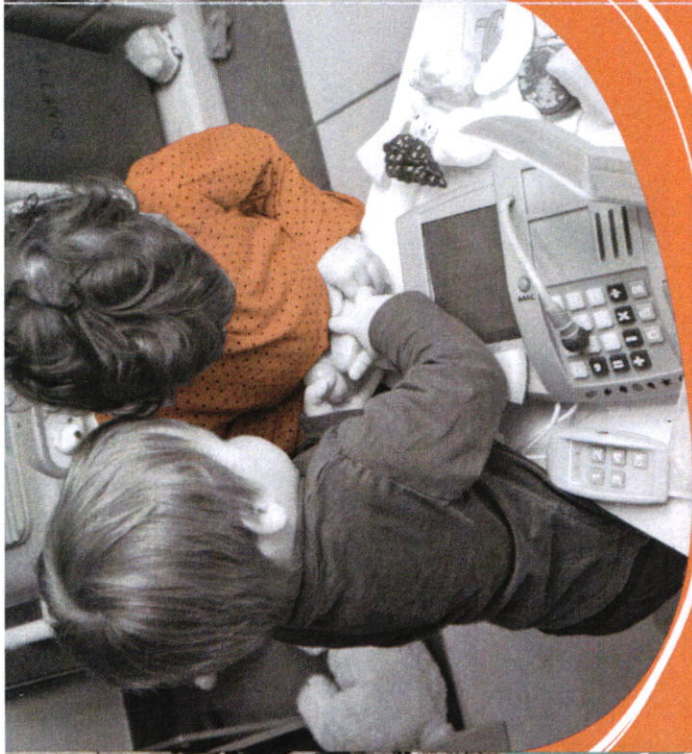


LE RELAIS MÉSANGE propose

AUX PARENTS et futurs parents

Résidents sur la communauté de communes de l'Aillantaais ou à la recherche d'une assistante maternelle agréée sur le secteur.

- ▶ un lieu d'information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant ;
- ▶ une mise en relation avec les assistantes maternelles du territoire ;
- ▶ un accompagnement pour la préparation de l'accueil de votre enfant et un soutien dans la fonction d'employeur ;
- ▶ la pré-inscription pour l'accueil collectif ;
- ▶ un temps d'échange et de dialogue autour de l'enfant.



AUX ENFANTS

- ▶ des ateliers d'éveil en compagnie de leur assistante maternelle ;
- ▶ des sorties.

Le relais est un espace de découvertes et de socialisation pour l'enfant, un lieu où il se retrouve en petite collectivité, sous la responsabilité de l'adulte accompagnant.



AUX ASSISTANTES MATERNELLES et Garde d'enfants à domicile (GÉD)

- ▶ un lieu d'information sur les conditions d'accès aux métiers ;
- ▶ un recensement des places disponibles et une mise en relation avec les familles ;
- ▶ une information générale en matière du droit du travail ;
- ▶ un lieu de réunions et d'échanges avec d'autres professionnelles ou partenaires de la petite enfance ;
- ▶ un lieu d'activités pour accompagner l'enfant, découvrir de nouvelles techniques ;
- ▶ un fonds documentaire.